

CFDT – FAIRE GRÈVE, OUI... MAIS EN CONNAISSANT SES DROITS

Le droit de grève est un droit fondamental. Mais attention : le temps de grève ne se décompte pas n'importe comment. La CFDT vous informe sur les règles à connaître pour ne pas subir de retenues injustifiées.

Modalités de décompte de la grève :

Durée d'absence	Retenue appliquée
de 0h01 à 2h30	Décompte à la durée réelle
de 2h31 à 4h	Demi-journée entière
de 4h01 à 6h30	Demi-journée + heures supplémentaires
à partir de 6h31	Journée entière

POURQUOI ADHÉRER À LA CFDT ?

Parce qu'être bien informée, c'est pouvoir agir en connaissance de cause.

Parce que vos droits méritent d'être défendus avec sérieux et transparence.

Parce que seule, une revendication s'essouffle. Ensemble, elle avance.

Rejoignez la CFDT : un syndicat utile, à vos côtés, sur le terrain.

Contactez-nous pour adhérer ou poser vos questions.